



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 04
Réunion plénière du 09.10.2024
Réalisée par voie électronique

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Messieurs FOISSEAU Joel, FONTAINE Dominique, LANGLOIS Stéphane, LE BRUN Jean-Luc, LEFEVRE Dominique, MOGIS Michel

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsmlff.fr - Site internet : <https://dfsmlff.fr/>



Information pour les clubs

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu' elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

RENCONTRES DU 15 SEPTEMBRE 2024

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 29263355 MAURICE.HOUPP.MALAUN 41 / FC ROUEN 1899 41

Rencontre du 8 septembre 2024 jouée 15 septembre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 29005962 AS5V 42 / US MESNIL ESNARD FRA 42

Rencontre du 22 septembre 2024 jouée 15 septembre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 29010192 SAFRAN Ndie SPORTS 41 / GAINNEVILLE AC 41

Rencontre du 8 septembre 2024 jouée 15 septembre 2024.

Feuille de match, insuffisamment rédigée, manque identité de l'arbitre assistant. Une amende de 15€ est infligée à GAINNEVILLE AC.

RENCONTRES DU 22 SEPTEMBRE 2024

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°28969938 US CRIELLOISE 1 / ES TOURVILLAISE 2

Réclamation d'après match du club de l'ES TOURVILLAISE 2. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Une amende de 5€ est infligée au club de l'ES TOURVILLAISE pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°28970200 RC DU PORT DU HAVRE 1 / AS SAINT ROMAIN DE COLBOSC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de RC DU PORT DU HAVRE



SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE A

RAS

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE B

RAS

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE C

Match n.29216343 CO CLEON 2 - ASPTT ROUEN 1

RESERVES DE L ASPTT ROUEN

Le dossier, transmis à la commission des règlements et contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n.29216342 AS MADRILLET CH BLANC 2 - GRAND QUEVILLY FC 3

Fmi transmise hors délais une amende de 20€ est infligée à AS MADRILLET CHATEAU BLANC

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE D

Match n.28970935 FC BARENTINOIS 2 - FC BONSECOURS ST LEGER1

Feuille de match insuffisamment rédigée absence Délégué une amende de 15€ est infligée à FC BARENTINOIS.

Match 28970937 F*C LE TRAIT DUCLAIR 2 - ROUEN AC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée absence Dirigeants une amende de 15€ est infligée à FC LE TRAIT DUCLAIR

Match n.29212946 FC LIMESY 1 – MONT SAINT AIGNAN FC 2

Feuille de match insuffisamment rédigée absence Dirigeants une amende de 15€ est infligée à FC LIMESY.

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE E

RAS

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE F

RAS

SENIOR APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 poule B

MATCH N° 29144602 US STE MARIE DES CHAMPS 2 / LA BOUCLE DE SEINE 2

RESERVES D'APRÈS MATCH de l'US STE MARIE DES CHAMPS 2.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 poule C

MATCH N° 29013143 US ST JACQUES SUR DARNETAL 1 // ROUEN SAPINS FC 3

Match arrêté à la 27ème minute par décision de l'arbitre. Terrain impraticable.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologues sur le score acquis sur le terrain.



SENIOR APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 poule D

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 poule A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 poule B :

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 poule C

match n° 29013812, R.C. ROUEN / ISNEAUVILLE FC

Réserves d'après match déposées par ISNEAUVILLE FC

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 poule D

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29161989 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°29017528 ESM GONFREVILLE 3 / US EPOUVILLE 3

Une amende de 5€ est infligée au club de l'ESM GONFREVILLE pour une licence manquante (Arbitre Assistant).

Match n°29017526 SC OCTEVILLE SUR MER 3 / GAINNEVILLE AC 2

Réserves d'avant match confirmée du club de SC OCTEVILLE SUR MER 2. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 poule A

29022084 US ST MARTIN OSMONVILLE 2 / US ENVERMEU 3

Feuille de match insuffisamment rédigée absence Délégué une amende de 15€ est infligée à US ST MARTIN OSMONVILLE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B

29022508 FC FREVILLE BO.SIVOM 1 / FCSMD 1

Feuille de match insuffisamment rédigée absence Délégué une amende de 15€ est infligée à FC FREVILLE BO.SIVOM.

SENIOR MATIN DEPARTEMENTAL 2 poule C

MATCH N° 29023237 SC PETIT COURONNE 2 // ROUEN AC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au SC PETIT COURONNE.



Les autres rencontres sont homologues sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 poule D

R.A.S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 poule E

R.A.S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°29024069 : AS OUVILLAISE 1 – FC BARENTINOIS 4

La rencontre est reportée à une date ultérieure qui sera déterminée par la commission compétente.

Match n°29024066 : ES ST OUEN DU BREUIL – ENT ST LAURENT USD 1

Amende de 30€ pour FMI non utilisée.

Match n° 29024068 : O BELMESNIL 2 – US BACQUEVILLE PIERR 3

Amende de 20€ pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 29024016 : FC LOUVETOT 2 – GCO BIHORELLAIS 3

Amende de 30€ au GCO BIHORELLAIS 3 pour non utilisation de la FMI (problème d'identifiant pour le GCO BIHORELLAIS 3).

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 29422652 A HOULMOISE BOND 41 / AL DEVILLE MAROMME 41

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'A HOULMOISE BOND

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 29005811 US QUEVILLY RM 41 / STADE SOTTEVILAIS CC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US QUEVILLY RM.



Match n° 29005814 STADE DE GRAND QUEVILLY 41 / ASSO FAC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au STADE DE GRAND QUEVILLY.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 29009679 ES.JANVALAISE 41 / US LONDINIÈRES 41

Constatant l'absence sur le terrain de l'US LONDINIÈRES 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'US LONDINIÈRES 41 sur le score de 0 but à 3,
- pour en faire bénéficier l'ES.JANVALAISE 41 sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 168€ à l'US LONDINIÈRES.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 29010195 GAINNEVILLE AC 41 / FC BREUTE BRETTEVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à GAINNEVILLE AC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

Match n° 29142872 GRPT St AUBIN VIGOR 41 / AS Ste ADRESSE BUT 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au GRPT St AUBIN VIGOR.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L

Match n° 29143224 TRAIT D'UNION 41 / SC FRILEUSE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au TRAIT D'UNION.

SENIORS VETERANS COUPE André STRAPPE – MATCHS DU 29 Septembre 2024

Match n° 29679286 ENT MOTTEVILLE CROIXMARE 41 / US LONDINIÈRES 41

Constatant l'absence sur le terrain de l'US LONDINIÈRES 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'US LONDINIÈRES 41 sur le score de 0 but à 3,
- pour en faire bénéficier l'ENT MOTTEVILLE CROIXMARE 41 sur le score de 3 buts à 0 ;



- inflige une amende de 165€ à l'US LONDINIÈRES.
- dit l'ENT MOTTEVILLE CROIXMARE qualifié pour le prochain tour de la compétition

Match n° 29679293 A S COTE D'ALBATRE 41 / AS Ste ADRESSE BUT 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'A S COTE D'ALBATRE.

Match n° 29679301 MONT SAINT AIGNAN FC 41 / ENT FC VM-FC VILLAGE 41

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de MONT SAINT AIGNAN FC et de l'ENT FC VM-FC VILLAGE, la rencontre est reportée au 20 octobre 2024.

Le président,

P. LECORNU

Le secrétaire,

M. MOGIS